

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
 12/02/2021

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres Présents : 8

Nombres de membres Absents : 3

Date Affichage
 12/02/2021

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 11

Séance du 18 février 2021

L'an deux mille vingt et un le dix-huit février à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M, CORREIA J., LAUBRAY. J, MIRAN P., V. PICHEYRE, PUJOL D., VAILLS S,

Absents excusés : DABOUIS N procuration à VAILLS S, DOMINGO J.D procuration à PICHEYRE V, BADIE F. procuration à M.BRILLARD M.

Objet de la Délibération

DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FOND DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIPL) POUR LE REMPLACEMENT DE L'ARMOIRE ELECTRIQUE DE LA STATION DE SKI DE FORMIGUERES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de remplacement de l'armoire électrique à la Serre de Maury de la station de ski de Formiguères.

Pour l'exercice 2021, il est proposé de réaliser les travaux précités pour un coût prévisionnel de **106 475€ HT**.

Ce dossier fait partie des investissements prioritaires pour la station de ski.

Ce changement d'armoire permettra de réaliser des simulations d'essai en charge, ce qui permettra d'éviter des manipulations de charges lourdes et donc de prévenir les accidents de travail de notre personnel.

Il est prévu que ces travaux soient réalisés au printemps-été 2021.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Remplacement de l'armoire électrique à la Serre de Maury	106 475€	Autofinancement (20%)	21 295
		Conseil Département (30%)	31 842.50
		Etat (20%)	21 295
		Fond FRI Région (30%)	31 842.50
TOTAL	106 475€	TOTAL	106 475€

2021-D008B

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe PETITQUEUX, Maire de la commune,

VU le dossier technique préparé par la société SEMER, ainsi que le plan de financement ;

CONSIDÉRANT que la commune est éligible au fonds de soutien à l'investissement public local, en vertu des textes précités ;

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

ADOPTE le plan de financement du projet de travaux le projet de remplacement de l'armoire électrique à la Serre de Maury de la station de ski de Formiguères, tel qu'exposé ci-dessus,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.

Annule et remplace la Délibération N° 2021-D008.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 18 février 2021

Le Maire,
PETITQUEUX Philippe.

